



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°03/2022

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 11 février 2022

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 300'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable Chemin du Raffort – Chemin des Ecoliers à Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

En continuité avec les travaux de mise en séparatif qui ont eu lieu entre 2018-2019 dans le quartier Champ Derrey, il devient maintenant nécessaire de remplacer la conduite d'adduction d'eau potable, respectivement la portion qui part de l'intersection du Chemin du Raffort avec Champ Derrey jusqu'au chemin des Ecoliers à Mézières, selon le plan ci-après (trait rouge) :



Conduite eau potable	150 m' en pleins champs
PE 100 180/147.2 PN16	140 m' sous les chemins du Raffort et des Ecoliers
	290 m' au total

Objet du préavis

Ce projet a pour but le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable en fonte datant de 1975 au Chemin du Raffort et au Chemin des Ecoliers (jusqu'à la BH 330). Plus au nord et plus à l'est, les conduites sont plus récentes et ne nécessitent pas d'être renouvelées.

En quelques chiffres, c'est : une nouvelle conduite en polyéthylène PE 100 180/147.2 PN16 de 290 mètres dont 150 en plein champ et 140 sous les chemins du Raffort et des Ecoliers.

Ces travaux s'inscrivent dans une logique de renouvellement des conduites les plus anciennes. Cette conduite a déjà subi plusieurs fuites. De plus, l'emplacement délicat du tracé nécessite d'anticiper et de planifier ces travaux afin de minimiser le plus possible les nuisances dans ce secteur. Son remplacement exigera toutefois de passer sous le chemin des Ecoliers, ce qui engendrera la réfection de son revêtement.

Tenant compte de cette situation, la Municipalité a sollicité le bureau Gemetris SA pour l'élaboration du projet, selon le PDDE. A noter que le remplacement de cette conduite d'eau potable fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'ECA pour environ 15% du montant global.

Le rapport technique établi par le bureau Gemetris SA vous est remis en annexe et complète ainsi le présent préavis.

Coût des travaux, inclus les honoraires

Génie civil – adduction (AD)*	Fr. 155'000.00 TTC
Appareillage (AD)*	Fr. 86'000.00 TTC
Désinfection*	Fr. 12'500.00 TTC
Modèle SIRE et plan de subventionnement (AD)*	Fr. 3'000.00 TTC
Chemin	Fr. 16'000.00 TTC
Mise à jour géoquichet	Fr. 4'000.00 TTC
Divers et imprévus	Fr. 23'500.00 TTC
Total	Fr. 300'000.00 TTC

*Le montant de ces postes est subventionnable par l'ECA à hauteur de 15%, soit un montant estimé à env. Fr. 35'000.00.

Planning des travaux

Les travaux seront entrepris pendant les vacances scolaires sur la partie du tronçon se situant sur le Chemin des Ecoliers, ceci pour des raisons de sécurité.

La période retenue se situe entre juin et juillet 2022, soit avant les vacances des entreprises, pour le Chemin des Ecoliers et au plus tard fin septembre 2022 pour le Chemin du Raffort.

Conclusions

Fort de ce qui précède, la Municipalité vous engage, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 29 mars 2022,
vu le préavis municipal N°03/2022 ,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder au remplacement de la conduite d'eau potable chemin du Raffort – chemin des Ecoliers à Mézières ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 300'000.00 ;
- de financer les travaux de la manière suivante :
 - encaissement d'une subvention cantonale estimée à Fr. 35'000.00
 - prélèvement d'un montant de Fr. 100'000.00 du fonds de réserve service des eaux 9280.81.10
 - recours à l'emprunt si nécessaire pour le solde de Fr. 165'000.00 ;
- d'amortir l'investissement net de Fr. 265'000.00 de la manière suivante :
 - amortissement de Fr. 100'000.00 consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9280.81.10
 - amortissement sur 30 ans pour le solde de Fr. 165'000.00, à raison d'un montant annuel de Fr. 5'500.00 par le compte 81.331.112, la première fois au budget 2023.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Valérie Pasteris



Municipaux responsables :

M. Michel Rochat
et pour la partie financière M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 février 2022.

Annexes : ment + plan

